



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## télévision numérique terrestre

Question écrite n° 113687

### Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur le bilan de la mise en place de la TNT en Île-de-France. En effet, cette mise en place qui s'est opérée dans cette région francilienne le 24 novembre 2010, s'est effectuée dans des conditions satisfaisantes, notamment semble-t-il, dans le département de la Seine-Saint-Denis. Toutefois, il pourrait être utile que le « GIP France télé numérique » puisse établir un bilan d'étape et poursuivre son effort d'information auprès des téléspectateurs de la région concernée. Ce bilan pourrait être communiqué parallèlement à la population de cette région. Cette initiative pourrait ensuite être généralisée aux autres régions du pays. Il lui demande donc de lui indiquer sa position sur cette suggestion.

### Données clés

**Auteur :** [M. Éric Raoult](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (12<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 113687

**Rubrique :** Audiovisuel et communication

**Ministère interrogé :** Culture et communication

**Ministère attributaire :** Culture et communication

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 12 juillet 2011, page 7502

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)